

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 2/06/2026

Présents : MM. DELIANCE, GUTIERREZ, BOURDON, GAUTHERON, VERNAY.

☪ ☪ ☪ ☪

Courrier :

- Groupement Féminin Haut Bugey : par rapport au dossier 232.
- de Fareins Saône Vallée contre Foot 3 Rivières en U15 pour le match n° 55516672.

☪ ☪ ☪ ☪

Dossier n° 237

Match n° 54762625 : Bourg Sud 4 / St Martin MCV 2 – seniors D5 poule B – du 31/05/2026

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Bourg Sud 4 : 0 but / -1 point
- St Martin MCV 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 64 Euros au District.

Dossier n° 238

Match n° 55516982 : Jassans 3 / Bourg Sud 3 – U15 D4 poule L – du 31/05/2026

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Bourg Sud 3 : 0 but / -1 point
- Jassans 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 35 Euros au District.

Dossier n° 239

Match n° 53917307 : Centre Dombes 2 / Béon 1 – seniors D4 poule B – du 31/05/2026

Courrier du club de Béon annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Béon 1 : 0 but / -1 point
- Centre Dombes 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Béon est redevable de la somme de 44 Euros au District.

Dossier n° 240

Match n° 54762830 : Guéreins 3 / Montluel 2 – seniors D5 poule C – du 31/05/2026

Courrier du club de Montluel annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Montluel 2 : 0 but / -1 point
- Guéreins 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Montluel est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 241

Match n° 55512003 : Montluel 1 / Côtière Luenaz 2 – U17 D3 poule G – du 30/05/2026

Courrier du club de Côtière Luenaz annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Côtière Luenaz 2 : 0 but / -1 point
- Montluel 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 35 €uros au District ainsi que des frais de déplacement de l'arbitre non prévenu du forfait soit la somme de 51,30 €uros.

Dossier n° 242

Match n° 55519016 : Veyle Saône 4 / Hautecourt 1 – U15 D4 poule N – du 31/05/2026

Courrier du club de Hautecourt annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Hautecourt 1 : 0 but / -1 point
- Veyle Saône 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Hautecourt est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 243

Match n° 55517109 : Izernore Nurieux 1 / Valserhône 3 – U15 D4 poule I – du 31/05/2026

Courrier du club de Valserhône annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Valserhône 3 : 0 but / -1 point
- Izernore Nurieux 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Valserhône est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 244

Match n° 54762695 : Bourg ACCFT 2 / Veyziat 2 – seniors D5 poule B – du 31/05/2026

Courrier du club de Veyziat annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- Veyziat 2 : 0 but / -1 point
- Bourg ACCFT 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyziat est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 245

Match n° 53894388 : Ambérieu FC 2 / Veyziat 1 – seniors D3 poule B – du 31/05/2026

Courrier du club d'Ambérieu FC annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Ambérieu FC 2 : 0 but / -1 point
- Veyziat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Ambérieu FC est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 246

Match n° 55511068 : Jassans Frans 1 / Ambérieu FC 1 – U17 D2 poule C – du 30/05/2026

Courrier du club d'Ambérieu FC annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Ambérieu FC 1 : 0 but / -1 point
- Jassans Frans 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 247

Match n° 54763193 : Feillens 4 / Chevroux 2 – seniors D5 poule E – du 30/05/2026

Courrier du club de Feillens annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- Feillens 4 : 0 but / -1 point
- Chevroux 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Feillens est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 248

Match n° 53799126 : Grièges PV 1 / Jassans Frans 2 – seniors D4 poule C – du 31/05/2026

Courrier du club de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Jassans Frans 2 : 0 but / -1 point
- Grièges PV 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Jassans Frans est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 249

Match n° 54762865 : Portes de l'Ain 2 / Bord de Veyle 2 – seniors D5 poule C – du 31/05/2026

Courrier du club de Portes de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- Portes de l'Ain 2 : 0 but / -1 point
- Bord de Veyle 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Portes de l'Ain est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 250

Match n° 55224002 : Montréal 1 / Ambérieu FC 1 – U20 D1 – du 30/05/2026

Courrier du club d'Ambérieu FC annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ambérieu FC 1 : 0 but / -1 point
- Montréal 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 251

Match n° 55537844 : St Martin du Mont 1 / Plaine de l'Ain 1 – U15 D4 poule K – du 31/05/2026

Courrier du club de St Martin du Mont annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- St Martin du Mont 1 : 0 but / -1 point
- Plaine de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club de St Martin du Mont est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 252

Match n° 55511069 : Ain Sud 2 / Valsérhône 1 – U17 D2 poule C – du 30/05/2026

Courrier du club d'Ain Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ain Sud 2 : 0 but / -1 point
- Valsérhône 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ain Sud est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 253

Match n° 55508063 : Bressans FC 1 / Thoissey 1 – U17 D2 poule D – du 30/05/2026

Courrier du club de Thoissey annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Thoissey 1 : 0 but / -1 point
- Bressans FC 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Thoissey est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 254

Match n° 54762482 : Le Mas Rillier 3 / Peyrieu Brens 1 – seniors D5 poule A – du 30/05/2026

Courrier du club de Peyrieu Brens annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Peyrieu Brens 1 : 0 but / -1 point
- Le Mas Rillier 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Peyrieu Brens est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 255

Match n° 54761619 : Plaine Tonique 4 / Cormoz St Nizier 1 – seniors D5 poule E – du 30/05/2026

Courrier du club de Cormoz St Nizier annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Cormoz St Nizier 1 : 0 but / -1 point
- Plaine Tonique 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Cormoz St Nizier est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 256

Match n° 55518253 : Montréal 3 / Veyziat 1 – U15 D4 poule J – du 31/05/2026

Courrier du club de Montréal annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Montréal 3 : 0 but / -1 point
- Veyziat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Montréal est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 257

Match n° 55511361 : Belley CS 2 / Montréal 1 – U17 D2 poule B – du 30/05/2026

Courrier du club de Montréal annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Montréal 3 : 0 but / -1 point
- Veyziat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Montréal est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 258

Match n° 55511366 : O. Sud Revermont 1 / Bourg Sud 2 – U17 D2 poule B – du 30/05/2026

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bourg Sud 2 : 0 but / -1 point
- O. Sud Revermont 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 259

Match n° 55223950 : Lagnieu 1 / Attignat 1 – U20 D1 – du 30/05/2026

Courrier du club de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait

- Lagnieu 1 : 0 but / -1 point
- Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 260

Match n° 55512847 : Ent. Attignat Marboz 1 / Veyle Saône 1 – U17 D3 poule H – du 30/05/2026

Après vérification de la feuille de match, il s'avère que le joueur MASSE Nathan, licence n° 9604368682 du club d'Attignat, a participé à cette rencontre alors qu'il était désigné pour assumer un match d'arbitrage ce même week-end.

Du fait que « tout joueur désigné ne peut participer à aucune rencontre durant le week-end de sa désignation », la Commission des Règlements décide de sanctionner le joueur MASSE Nathan d'un match ferme de suspension, en sus du match à arbitrer (à compter du 1/06/2026).

Le club d'Attignat est recevable de la somme de 110 €uros pour participation à un match d'un licencié suspendu.

Dossier n° 261

Match n° 54763159 : Thoissey ESVS 4 / Sermoyer 1 – seniors D5 poule E – du 30/05/2026

Courrier du club de Sermoyer annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait

- Sermoyer 1 : 0 but / -1 point
- Thoissey ESVS 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Sermoyer est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 262

Match n° 55218208 : Hautecourt 1 / Priay 1 – féminines à 8 D1 – du 30/05/2026

Courrier du club de Priay annonçant le forfait de son équipe : 2ème forfait

- Priay 1 : 0 but / -1 point
- Hautecourt 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Priay est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 263

Match n° 55224165 : Oyonnax Att Veyziat 21 / St Denis Vaux Ent. Bugey 21 – U20 D2 poule B – du 30/05/2026

Courrier du club de St Denis Vaux Ent. Bugey annonçant le forfait de son équipe : 2ème forfait

- St Denis Vaux Ent. Bugey 21 : 0 but / -1 point

- Oyonnax ATT Veyziat 21 : 3 buts / 3 points

Le club de St Denis Vaux Ent. Bugey est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 264

Match n° 53804983 : Thoissey ESVS 2 / Dombes Bresse 4 – seniors D4 poule C – du 31/05/2026

Courrier du club de Dombes Bresse annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Dombes Bresse 4 : 0 but / -1 point
- Thoissey ESVS 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 265

Match n° 55223919 : Centre Dombes 1 / Valserhône 1 – U20 D1 – du 30/05/2026

Courrier du club de Valserhône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Valserhône 1 : 0 but / -1 point
- Centre Dombes 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Valserhône est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 266

Match n° 55511342 : Montréal 2 / CO Plateau 1 – U17 D3 poule E – du 30/05/2026

Courrier du club de Montréal annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Montréal 2 : 0 but / -1 point
- CO Plateau 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Montréal est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Le président,
Maurice DELIANCE